AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-4-9-75081552

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 42 — Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région — 4 Septembre 1975

VIGNE

BOTRYTIS ET VERS DE LA GRAPPE - A la suite du réchauffement relatif survenu dans la dernière semaine d'Août, un nouveau traitement devra être appliqué dès réception avec un produit à action préventive afin d'éviter les pénétrations de larves favorables à l'implantation de la pourriture grise. Ce traitement sera le second contre le 3e vol d'eudémis dans les régions précoces, le premier seulement dans les régions non encore concernées par le bulletin précédent. On respectera strictement les dates limites d'utilisation des pesticides.

ARBRES FRUITIERS

TORDEUSE ORIENTALE sur poires et pommes - En raison de la forte population de ce papillon et d'une récolte de pêches très faible et de plus pratiquement terminée, des attaques importantes sur poires sont déjà constatées et il est à craindre que l'insecte se porte ensuite sur les pommes.

En conséquence, dans toute la zone de culture du pêcher, un traitement contre la Tordeuse orientale sera appliqué dès réception (dans les limites d'utilisation possible des pesticides) à l'aide d'un produit également efficace contre le Carpocapse dont les dernières attaques peuvent se prolonger jusqu'au 20 Septembre.

CARPOCAPSE (poires et pommes) - Dans les autres régions, un traitement spécifique contre le Carpocapse ne sera nécessaire entre le 7 et le 10 Septembre que dans le cas où les températures redeviendraient supérieure à la normale après le 4 Septembre.

POU DE SAN JOSE -

Nous rappelons que le traitement conseillé par le précédent bulletin doit être renouvelé au terme de 15 à 20 jours.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA TOMATE - Les conditions indiquées par le précédent bulletin ayant été rapidement réalisées (pluies du 15 Août, puis le 21 et 22 et du 29 au 31), la protection devra être rigoureusement assurée après chaque précipitation ou aspersion ayant entraîné une humectation prolongée.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements Agricoles,

P. LATARD.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie Chef de la Circonscription "Rhône-Alpes"

A. PITHIOUD.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P222